



Hospitalité

Fiche 1 – Sujets de débats

Plan de la Fiche

Présentation générale du thème	1
Débat 1- Qu'est-ce qu'accueillir quelqu'un ? Qu'est-ce qu'être accueilli par quelqu'un ?	4
Débat 2- Pourquoi est-il bien de donner l'hospitalité aux étrangers ?	8
Débat 3- Doit-on donner l'hospitalité à tous les arrivants ?	12

Présentation générale du thème

Pour débattre et réfléchir sur le thème de l'hospitalité, on peut partir de l'expérience que les élèves ont de l'accueil, l'accueil étant à la fois le moment inaugural et la substance de l'hospitalité. Tout enfant a une expérience de l'accueil dans ses deux aspects indissociables être accueilli / accueillir. Certains enfants ont en outre, à travers l'immigration, une expérience de l'hospitalité, au sens de l'accueil de l'étranger, de celui qui vient d'un autre pays.

Un premier objectif est de construire avec les élèves les concepts d'accueil et d'hospitalité, en prenant en compte à la fois le point de vue de celui qui est chez lui et qui accueille et le point de vue de celui qui arrive et qui est accueilli. Les élèves peuvent ainsi prendre conscience de la dissymétrie entre l'accueillant et l'accueilli et de la dimension éthique de la relation d'accueil.

En prenant appui sur les savoirs scolaires (les migrations, la constitution des États-nations, les persécutions pendant la Seconde Guerre mondiale, etc.) et sur les textes patrimoniaux (en particulier *l'Odyssée*, le livre fondateur de l'hospitalité en Occident), la réflexion avec les élèves peut s'élever à la dimension anthropologique de l'hospitalité comme loi fondamentale de l'humanité (loi présente dans quasiment toutes les sociétés) et à la dimension juridico-politique de l'accueil des étrangers (cf. la distinction entre l'hospitalité privée et l'hospitalité accordée par l'État). Dans un monde de migrations, un monde divisé en États-nations séparés par des frontières, la Terre ne peut être habitable que par la reconnaissance du droit des étrangers à l'hospitalité.

La notion d'hospitalité peut enfin être problématisée à travers la réflexion sur les conflits, d'une part, entre la loi de l'hospitalité (accueillir tout arrivant quel qu'il soit) et le droit des individus à être les maîtres chez eux et, d'autre part, entre les droits des étrangers (droit de circulation, droit d'asile) et le droit de l'État à exercer sa souveraineté sur son territoire. (Cf. le débat sur les frontières : Faut-il supprimer les frontières ?)

Ces débats sur le thème de l'hospitalité ne portent pas directement sur le problème de l'immigration. On doit distinguer deux concepts de l'hospitalité (l'hospitalité privée et l'hospitalité étatique) et deux concepts de l'étranger (l'étranger au sens de la personne que nous ne connaissons pas et l'étranger au sens politique de celui qui vient d'un autre État que le nôtre). Les thèmes de l'hospitalité et de l'étranger ont donc à la fois une dimension éthique et une dimension politique. Le problème de l'immigration est d'abord un problème politique, à la fois au sens d'un problème qui concerne l'État et les citoyens face à l'État et au sens d'un problème qui concerne le vivre-ensemble. Le problème de l'immigration n'est pas un problème secondaire : la vérité d'une communauté politique se révèle à sa capacité à donner l'hospitalité aux étrangers.

Nous proposons des pistes pour trois types de débat :

- Qu'est-ce qu'accueillir quelqu'un ? Qu'est-ce qu'être accueilli par quelqu'un ?
- Pourquoi est-il bien de pratiquer l'hospitalité envers les étrangers ?
- Doit-on donner l'hospitalité à tous les arrivants ?

D'autres questions peuvent donner lieu aussi à des débats, par exemple : Pourquoi les hommes migrent-ils ? Les sans-papiers ont-ils des droits ? Qu'est-ce que l'hospitalité ? Etc. On peut aussi faire réfléchir les élèves sur une citation de philosophe. Par exemple :

- « Notre planète ne sera habitable qu'au prix d'une hospitalité universelle », écrit le philosophe René Schérer. Qu'en pensez-vous ?
- « Par cela même qu'il est homme, un homme ne doit pas être un étranger pour un homme. » Que signifie cette phrase de Cicéron ?

Quelques repères pour s'orienter :

L'hospitalité envers les étrangers

- Homère : « Il nous faut l'accueillir ; car les mendiants, les étrangers viennent de Zeus ». (Odyssée)
- Platon : « Envisageons nos devoirs envers nos hôtes étrangers : il faut se dire que ce sont les plus saints des engagements.. » (Les Lois)
- Cicéron : « Dire qu'il faut bien tenir compte de ses concitoyens, mais non des étrangers, c'est détruire la société du genre humain et, avec elle, supprimer la bienfaisance, la libéralité, la bonté, la justice ». (Traité des devoirs)
- Kant : « Il ne s'agit pas de philanthropie mais du droit, et en l'occurrence hospitalité signifie le droit qu'a tout étranger de ne pas être traité en ennemi à son arrivée dans le pays d'un autre être humain. » (Projet de paix perpétuelle)

Le droit d'asile

- La Constitution du 24 juin 1793, article 120 : « Il [le Peuple français] donne asile aux étrangers bannis de leur patrie pour la cause de la liberté. Il le refuse aux tyrans. »
- La Constitution de 1946, Préambule (repris dans le Préambule de la Constitution de 1958) : « Tout homme persécuté en raison de son action en faveur de la liberté a droit d'asile sur les territoires de la République. »
- La Déclaration universelle des droits de l'homme (1948), article 14.1 : « Devant la persécution, toute personne a le droit de chercher asile et de bénéficier de l'asile en d'autres pays. »

Le droit de circulation

- La Déclaration universelle des droits de l'homme (1948), article 13 : « 1. Toute personne a le droit de circuler librement et de choisir sa résidence à l'intérieur d'un État. 2. Toute personne a le droit de quitter tout pays, y compris le sien, et de revenir dans son pays. »

- Le traité de Maastricht (1992), article 8A : « Tout citoyen de l'Union [l'Union européenne] a le droit de circuler et de séjourner librement sur le territoire des États membres ».

Les droits civils individuels

La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen (1789), article 2 : « Le but de toute association politique est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de l'homme. Ces droits sont la liberté, la propriété, la sûreté et la résistance à l'oppression. »

Les droits de l'État :

- L'État a le droit d'exercer sa souveraineté à l'intérieur de frontières reconnues par les autres États, dans le respect du droit d'hospitalité des étrangers (droit de circulation, droit d'asile).

Jean-Marc Lamarre, maître de conférences à l'IUFM des Pays de la Loire et à l'université de Nantes (Centre de Recherche en Education de Nantes)

Débat 1 : Qu'est-ce qu'accueillir quelqu'un ? Qu'est-ce qu'être accueilli par quelqu'un ?

Ce débat vise à conceptualiser avec les élèves la notion d'accueil dans son double aspect accueillir/être accueilli et à introduire le concept d'hospitalité comme accueil de l'étranger dans les deux modalités de l'hospitalité privée et de l'hospitalité donnée par l'État.

Cette réflexion peut permettre aussi aux élèves de prendre conscience de la dimension éthique de l'accueil et de l'hospitalité. Selon les philosophes E. Lévinas et J. Derrida, l'accueil d'autrui n'est pas une partie de l'éthique, mais l'éthique elle-même. L'éthique, c'est le sens de l'accueil et de l'hospitalité. La relation éthique est l'accueil d'autrui, « la droiture de l'accueil fait au visage » (E. Lévinas, *Totalité et Infini*). « L'hospitalité, [...] ce n'est pas une éthique parmi d'autres [...] l'éthique est l'hospitalité » (J. Derrida).

Ce débat a un enjeu éducatif important. L'éducation commence par l'accueil de l'enfant et l'École, l'École républicaine et démocratique dans la fidélité à son principe, est un lieu d'hospitalité : elle ne choisit pas son public, elle est ouverte à tous sans exclusive et les enfants y sont accueillis inconditionnellement. L'École accueille et elle éduque au sens de l'accueil, au goût des autres. (Cf. Anne Gotman, *Le sens de l'hospitalité*, PUF, 2001 ; *Diversité ville école intégration*, n° 153, Juin 2008 : Le principe d'hospitalité, Sceren- CNDP).

Quelques pistes pour préparer le débat / aider les élèves pendant le débat.

On peut partir des expériences des élèves et distinguer avec eux différentes sortes d'accueil (dans les deux sens d'accueillir et d'être accueilli) : l'entrée à l'école maternelle, l'arrivée sur un lieu de vacances, l'hébergement d'un copain ou bien être hébergé dans une autre famille que la sienne propre, la naissance d'un petit frère ou d'une petite sœur, prendre chez soi un parent âgé, l'invitation à partager un jeu, l'arrivée d'un étranger dans notre pays, prendre quelqu'un en stop, répondre aimablement à quelqu'un qui demande un renseignement ou une aide, etc. A partir de la description et de l'analyse de ces situations diverses, on pourra dégager les caractéristiques essentielles de l'accueil. La réflexion peut porter aussi sur des cas où on est mal accueilli ou bien des cas où on a soi-même mal accueilli quelqu'un, le manque d'accueil pouvant aller de l'indifférence au rejet. Le mot « accueil », on pourra le constater, a soit un sens large (par exemple, recevoir avec bonne grâce quelqu'un qui nous aborde) soit le sens fort d'hospitalité (recevoir quelqu'un chez soi, recevoir un étranger sur le territoire de l'État).

On peut explorer le champ lexical en cherchant des mots qui se rapportent au thème de l'accueil (accueillir, recueillir ; invitation, visite, réception ; hébergement, asile, refuge, réfugié ; souhaiter la bienvenue, accueillir à bras ouverts, etc.), en relevant dans le dictionnaire des expressions comportant le mot « accueil » (bureau d'accueil, hôtesse d'accueil, centre d'accueil, famille d'accueil, s'adresser à l'accueil, ...) et des mots appartenant à la même famille de mots que « hospitalité » (hôte - on remarquera que ce mot désigne à la fois celui qui accueille et celui qui est accueilli - hôtesse, hostilité - la parenté étymologique entre « hostilité » et « hospitalité » donne à penser - hôtel, hospice, hôpital, chambre d'hôte, etc.). On peut travailler aussi sur le vocabulaire de l'exclusion (inhospitalier, indifférence, abandon, rejet, racisme, xénophobie, renvoyer, refouler, expulser, extradier, etc.).

On peut s'appuyer sur la littérature pour la jeunesse (par exemple des livres de Jérôme Ruillier), sur les BD de Farid Boudjellal (*Petit Polio*), sur les contes (*Le vilain petit canard* d'Andersen sur le thème du rejet ; *La belle et la bête* de Madame Leprince de Beaumont sur les ambiguïtés et les risques de l'hospitalité ; *Neigeblanche et Roserouge* des Grimm, etc.), sur des extraits d'œuvres littéraires comme *les Misérables* de Victor Hugo, *L'hôte* d'Albert Camus (tiré de *L'exil et le royaume*). Dans *les Misérables*, la scène de l'accueil du forçat Jean Valjean par Monseigneur Myriel, l'évêque de Digne, peut être considérée comme un paradigme littéraire de l'accueil hospitalier (lire aussi, du même Hugo, le poème *Le mendiant*, dans *Les Contemplations*). Plus près de nous, la nouvelle de Camus, *L'hôte*, donne à voir le courage de celui qui ose l'hospitalité, les risques qu'il encourt, mais aussi la fraternité qui se noue entre les hommes par delà les différences et les méfiances. On peut lire aussi, d'après cette œuvre de Camus, la BD de Jacques Ferrandez, *L'Hôte*, Gallimard, 2009, préfacée par l'écrivain algérien Boualem Sansal.

Eclairages pour aider les élèves à construire le concept d'accueil

Il y a différentes sortes d'accueil. On peut distinguer entre l'accueil dans la vie collective et l'accueil dans la vie personnelle.

L'accueil dans la vie collective : l'accueil au sens professionnel (hôtesse d'accueil, « s'adresser à l'accueil », etc.), au sens commercial (l'hôtel, etc.), au sens institutionnel (les institutions publiques au service de besoins sociaux : l'accueil des malades à l'hôpital, des enfants à l'école, etc.), au sens juridico-politique (l'accueil des étrangers sur le territoire d'un État, l'accueil des réfugiés, etc.).

L'accueil dans la vie personnelle : l'accueil au sens de la relation libre et désintéressée des personnes (accueillir un ami dans sa maison, accueillir un inconnu qui nous aborde).

Il n'y a d'accueil au sens fort du terme que là où celui qui accueille en donne un peu plus que ce qu'il faut normalement, paie de sa personne, s'engage personnellement dans une relation authentique, c'est-à-dire une relation qui va au-delà du professionnel, du commercial, du social, du juridique et qui est de l'ordre du don au-delà du calcul. Cela peut aller de – répondre à une demande de quelqu'un en ajoutant un mot gentil à – faire preuve d'un extrême générosité dans l'hospitalité, comme l'attitude de l'évêque de Digne dans le roman de Hugo (lorsque le gendarme arrête Jean Valjean qui vient de voler de l'argenterie chez Monseigneur Myriel, celui-ci le dispense en affirmant qu'il lui avait donné ces couverts, auxquels il ajoute même deux chandeliers d'argent, cf. *Les Misérables*, I, II, 11).

On peut distinguer aussi entre l'accueil de quelqu'un qu'on connaît et l'accueil d'un inconnu et entre l'accueil (au sens large du terme) et l'hospitalité

Accueillir quelqu'un qu'on connaît déjà ou quelqu'un qu'on a invité et accueillir quelqu'un qu'on ne connaît pas ou quelqu'un qui se présente sans avoir été invité, ces deux situations ne sont pas du même ordre et les problèmes qu'elles posent ne sont pas les mêmes.

L'accueil, d'une manière générale, est l'ouverture à l'autre, l'écoute de l'autre et l'attention à ses besoins particuliers ; l'hospitalité est, plus spécifiquement, l'accueil de l'étranger, du voyageur, du réfugié, de l'inconnu qui arrive sans avoir été invité. L'hospitalité, dans la vie personnelle, consiste à accueillir, héberger, nourrir quelqu'un chez soi gratuitement (elle relève du don gratuit et non de l'échange marchand), mais elle peut prendre des modalités diverses : par exemple, donner de l'eau à des randonneurs dont les gourdes sont vides, les autoriser à planter leurs tentes dans son champ ou à dormir dans la grange, héberger dans sa maison pendant quelques jours des amis, héberger chez soi un étranger. Cet accueil est d'une durée variable mais limitée ; l'hôte est un hôte de passage et, s'il s'installe définitivement (par exemple, un immigré qui reste dans le pays d'accueil et n'en repartira pas), il perd le statut d'hôte et devient un membre à part entière de la communauté. Autre distinction : l'hospitalité peut être donnée par une personne privée ou par l'État sur le territoire national (cf. débats 2 et 3).

Accueillir c'est accepter l'autre tel qu'il est, le reconnaître dans sa singularité, sa différence.

Par exemple, accueillir une personne handicapée dans la famille (cf. sur les parents confrontés à la naissance d'un enfant handicapé : Jérôme Ruillier, *Le cœur-enclume*, Sarbacane, 2009) ou à l'école.

Il faut parfois que le lieu d'accueil change, ou que soi-même on change, pour pouvoir accueillir réellement l'autre tel qu'il est (cf. Jérôme Ruillier, *Quatre petits coins de rien du tout*, Biliboquet, 2004). Accueillir l'autre, c'est lui faire de la place, c'est partager avec lui, et donc, dans certains cas, changer sa façon de vivre et changer soi-même.

Accueillir, c'est oser prendre le risque de l'inconnu.

Non seulement le risque d'être dérangé dans ses habitudes, dans son confort, mais aussi le risque d'être trahi par celui qu'on accueille (cf. *Les Misérables*, I, I, 11 : Jean Valjean vole Monseigneur Myriel qui vient de lui donner l'hospitalité). L'hôte peut se comporter mal : par exemple un copain que j'ai invité chez moi et qui casse mes jouets. Il peut même se montrer hostile (« hostilité » est un mot de la même famille que « hôte » et « hospitalité ») : on peut ainsi se faire agresser par quelqu'un qu'on a pris en stop. Mais l'accueil de l'inconnu peut aussi offrir la chance d'une rencontre heureuse (se faire un nouvel ami, etc.). Ce n'est pas parce que l'accueil est une prise de risque qu'il faut pour autant fermer sa porte (au sens propre et au sens figuré) à l'autre. Sans accueil, il n'y a plus de vivre-ensemble possible. L'accueil est créateur de liens.

Accueillir, c'est dépasser les méfiances et les peurs que suscite en nous l'autre qu'on ne connaît pas ou l'autre qui n'est pas comme nous. C'est donner sa confiance. En donnant sa confiance à Jean Valjean, et en la lui redonnant en dépit du vol, Monseigneur Myriel va transformer radicalement l'existence de l'ancien forçat.

« Accueille un visiteur qui t'étranguera mieux », écrit le poète Francis Ponge.

Les gestes et les paroles d'accueil et d'hospitalité

L'acte d'hospitalité se traduit par les gestes et les paroles par lesquels celui qui est « chez lui », qui est déjà là, invite celui qui arrive à entrer et à prendre place. Ainsi, on accueille quelqu'un dans sa maison en lui adressant des paroles de bienvenue (« Mais entrez donc ! » ; « Fais comme chez toi, tu es chez toi ! »), en lui offrant une restauration, en lui montrant sa chambre ou son lit, en lui expliquant les lieux, etc.

A l'école, le maître accueille un nouvel élève en le présentant à la classe et en lui présentant les autres élèves, en l'installant à sa table, en lui expliquant le fonctionnement de la classe, etc. Ou bien encore, sur le terrain de jeu, un enfant en accueille un autre par ces mots : « Viens jouer avec nous ! Comment tu t'appelles ? ».

En retour, celui qui est accueilli remercie celui qui l'accueille et il respecte les personnes et les lieux. Celui qui arrive n'entre pas n'importe comment (c'est-à-dire sans y avoir été invité) dans un lieu autre, il n'y fait pas intrusion. Il y a, en effet, un seuil à franchir, une frontière qui sépare un dedans d'un dehors. L'accueilli est un hôte, mais un hôte de passage : il ne se comporte pas avec sans-gêne, il ne s'incruste pas. Il faut non seulement savoir accueillir, mais aussi savoir être accueilli ; savoir donner, mais aussi savoir recevoir et savoir rendre. On peut dire ainsi d'un copain que j'ai invité chez moi et qui casse mes jouets, qu'il n'a pas le sens de l'accueil.

Pourquoi ces rituels et ces règles d'hospitalité ?

Il y a dans l'accueil et l'hospitalité une dissymétrie entre l'accueillant et l'accueilli. L'un est « chez lui » et déjà là dans un lieu qui lui est familier ; l'autre, au contraire, arrive dans un lieu qui n'est pas le sien, qu'il ne connaît pas et il peut en éprouver de l'angoisse, se sentir perdu (comme par exemple, lorsqu'on arrive dans un pays étranger dont on ne comprend pas la langue). Il faut donc accueillir l'arrivant pour qu'il se sente en confiance et en sécurité. Les gestes d'accueil et d'hospitalité sécurisent aussi celui qui est « chez lui » et qui fait face à un inconnu. Accueilli, l'arrivant sera à son tour accueillant : ainsi circule le don de l'hospitalité qui fait de notre monde incertain un monde humain.

Le sens de l'accueil

Ne pas traiter en ennemi, ne pas rejeter, celui qui arrive et qui se présente à nous : tel est le principe de l'accueil. Mais accueillir quelqu'un qu'on ne connaît pas, cela ne va pas de soi. On n'ouvre pas facilement sa porte à un inconnu et c'est normal. Chacun a droit à sa vie privée, à sa sécurité et sa tranquillité (cf. le débat 3). Il y a, selon les situations, différentes façons d'accueillir, c'est-à-dire d'ouvrir et de s'ouvrir à l'autre. Le sens de l'accueil, c'est la capacité d'inventer la solution la plus juste et la plus ajustée à autrui et à nous-mêmes.

C'est aussi parce qu'il est difficile d'accueillir et parce que les besoins d'accueil ne peuvent pas tous être pris en charge par les personnes privées, qu'il existe des métiers de l'accueil (hôtel, etc.) et que des institutions (hôpital, etc.) ont été créées pour répondre autant que possible aux besoins sociaux. Il revient à l'État d'assurer le développement de ces institutions et aussi de mettre en œuvre une politique hospitalière envers les étrangers (cf. les débats 2 et 3).

Débat 2 : Pourquoi est-il bien de donner l'hospitalité aux étrangers ?

Objectifs du débat 2

Ce débat a pour visée de faire réfléchir les élèves sur la notion d'hospitalité et de leur faire prendre conscience que celle-ci est une valeur fondamentale et, dans les rapports des hommes avec les États, un droit de l'homme comme citoyen du monde, « le droit qu'à tout étranger de ne pas être traité en ennemi à son arrivée dans le pays d'un autre être humain » (Kant).

Un premier objectif de ce débat est de construire avec les élèves le concept d'hospitalité comme accueil de l'étranger et de poser le problème de l'hospitalité au niveau juridico-politique en distinguant l'hospitalité donnée par une personne privée de celle accordée par l'État. Il est important de veiller à ce que les élèves ne confondent pas ces deux sortes d'hospitalité. L'argument, qu'on peut entendre, selon lequel on ne doit pas laisser les étrangers venir 'chez nous' (dans notre pays) au prétexte qu'on n'aurait pas envie d'héberger un étranger 'chez soi' (dans sa maison), est un argument spécieux. En effet on ne peut arguer des problèmes posés par l'hospitalité privée pour refuser aux étrangers l'entrée sur le territoire de l'État. Il n'y a pas d'analogie entre l'hospitalité privée et l'hospitalité étatique car l'espace intime de la maison n'est pas de même nature que l'espace commun du territoire d'un pays. Le problème de l'immigration est un problème politique qui relève prioritairement de l'hospitalité accordée par l'Etat et de l'action des citoyens.

Un autre objectif est la compréhension par les élèves du caractère anthropologique primordial de l'hospitalité, autrement dit qu'il n'y a pas de monde humain sans l'hospitalité. L'hospitalité, même s'il est difficile de la mettre en pratique, est une loi fondamentale de l'humanité, une loi ancestrale de toutes les sociétés humaines, en rapport avec la condition voyageuse et migrante de l'homme comme habitant du monde. On peut ainsi faire référence aux textes patrimoniaux et fondateurs (pour notre civilisation), en particulier à *l'Odyssée* (« étrangers, mendiants, tous nous viennent de Zeus », dit Homère) et aux livres de la tradition religieuse abrahamique (cf. l'hospitalité d'Abraham, dénommé « le Père des hôtes »). On peut citer le philosophe Platon qui disait de « nos devoirs envers nos hôtes étrangers » : « il faut se dire que ce sont les plus saints des engagements [...] l'étranger en effet, étant isolé de ses camarades et de ses proches, est l'objet, pour les hommes et les dieux, d'une plus grande compassion. » (*Les Lois*). Ou encore J.-J. Rousseau sur l'hospitalité comme critère de l'humain : « Je suis homme et reçu chez des humains. C'est l'humanité pure qui me donne le couvert. » (*Les rêveries du promeneur solitaire*, neuvième promenade)

On peut enfin faire réfléchir les élèves sur la situation créée par la mondialisation du monde : l'interdépendance entre les différents pays, la circulation des hommes qui voyagent en franchissant les frontières des États, mais aussi les inégalités entre les pays riches et les pays pauvres, les migrations de ceux qui fuient la misère, les guerres, les persécutions, les catastrophes pour chercher asile et hospitalité dans les pays riches et la tendance des pays riches à se protéger des immigrations en fermant leurs frontières. Aujourd'hui, où nous vivons dans un monde qui devient de plus en plus « la maison de tous » tout en restant en même temps divisé en États-nations séparés par leurs frontières, « notre planète ne sera habitable qu'au prix d'une hospitalité universelle », comme l'écrit le philosophe contemporain R. Schérer. Les frontières ne doivent pas devenir des murs (cf. les débats sur le thème de la frontière). L'hospitalité ou la barbarie, l'hospitalité ou la guerre : tel est le dilemme auquel nous sommes confrontés.

Ce débat a donc un enjeu fort d'éducation civique ; sa finalité, en fin de compte, est d'initier les élèves à une citoyenneté cosmopolitique.

Quelques pistes pour préparer le débat / aider les élèves pendant le débat

Le débat peut prendre appui sur les savoirs scolaires, notamment sur des connaissances acquises par les élèves en histoire et en instruction civique : les migrations, les guerres, les persécutions, en particulier l'extermination des Juifs et des Tziganes par les nazis et aussi les actes courageux d'hospitalité accomplis par ceux qu'on appelle des « Justes » (cf. Le Chambon sur Lignon, ce village de Haute-Loire qui, grâce à l'action du pasteur

André Trocmé et de sa femme Magda, a sauvé de l'extermination près de cinq mille réfugiés juifs) ; la formation de la nation française et la place des étrangers et des immigrés dans l'histoire de France ; la construction de l'Europe ; la mondialisation actuelle et les inégalités entre les différentes parties de la planète ; la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948, etc.

La littérature permet également de travailler sur la notion et la valeur (religieuse, philosophique, éthique, juridique, politique) de l'hospitalité avant ou après le débat avec les élèves. Par exemple, on peut, en lien avec l'histoire, étudier un extrait de *l'Odyssée* (ou d'un récit pour la jeunesse des aventures d'Ulysse). *L'Odyssée* permet en effet de faire connaître aux élèves le caractère inconditionnel et sacré de la loi de l'hospitalité dans les sociétés anciennes ainsi que les caractéristiques essentielles de ce rituel, en particulier le fait que la question de l'identité de l'étranger (qui es-tu ? d'où viens-tu ?) n'est posée que dans un second temps, après qu'il a été accueilli (ce qui montre bien la nature inconditionnelle de la loi d'hospitalité). L'album de littérature pour la jeunesse *Moi Dieu merci qui vis ici* (inspiré d'une histoire réelle) de T. Lenain et O. Balez, est également un bon point de départ. En effet, il pose le problème du droit d'asile et de l'hospitalité, de nos jours, pour les êtres humains qui subissent persécutions et violences dans leur pays d'origine et il montre admirablement la circulation des gestes de don entre les hommes. Après avoir fui la guerre et l'emprisonnement en Angola, Dieu merci arrive en France sans papiers et vit à la rue jusqu'au jour où une vieille dame qu'il a sauvée lui donne l'hospitalité dans une maison au bord de l'océan (cf. la fiche pédagogique réalisée par Michelle Renaudeau, professeur des écoles).

Eclairages pour aider les élèves à construire le concept d'hospitalité envers les étrangers

Qu'est-ce que l'hospitalité ?

Donner l'hospitalité, c'est accueillir avec bienveillance et confiance l'étranger qui arrive chez nous, autrement dit ne pas le traiter comme un ennemi ou comme quelqu'un de dangereux du seul fait qu'il est un étranger, mais être juste avec lui en le reconnaissant comme un être humain qui a des droits. Donner l'hospitalité à quelqu'un qu'on ne connaît pas, cela ne va pas de soi (cf. le débat 1). On peut distinguer deux sortes d'hospitalité, celle donnée par une personne privée et celle accordée par l'État qui autorise des étrangers à entrer sur son territoire.

Qu'est-ce qu'un étranger ? Qu'est-ce qu'un immigré ?

Le mot étranger peut être pris en deux sens. D'une part un étranger est une personne qui appartient à une autre communauté nationale et qui relève d'un autre État que le nôtre : on distingue alors les étrangers des nationaux. D'autre part un étranger est une personne qu'on ne connaît pas (mais qui peut appartenir à la même nation que nous) : on distingue alors les étrangers des proches. Du point de vue des étrangers, nous sommes nous-mêmes des étrangers. Nous sommes tous des étrangers les uns par rapport aux autres.

On peut distinguer aussi les étrangers (au sens politique du terme) des immigrés. Un immigré est une personne qui vit dans un autre pays que son pays d'origine. Parmi les immigrés, il y a ceux qui restent étrangers et ceux qui acquièrent la nationalité du pays d'accueil. Ces derniers ne sont plus des hôtes, ils sont citoyens à part entière du pays qui les a accueillis. En France, les enfants d'immigrés, nés sur le sol français, ne sont pas non plus des hôtes, ils sont français.

L'être humain est un migrant : il a besoin de l'hospitalité

« Sapiens est par définition un migrant, émigrant, immigrant. » (E. Glissant et P. Chamoiseau). A la différence des animaux qui ont un territoire précis, l'homme n'est pas fixé à son pays d'origine, il peut vivre sur n'importe quelle partie de la terre ; son territoire, c'est la planète tout entière. L'homme est un habitant du monde, un citoyen du monde. « Notre patrie est le monde », écrivait Sénèque, philosophe de l'Antiquité. (Cf. le dossier Frontières).

Les hommes voyagent et migrent par choix ou par nécessité et, dans quasiment toutes les sociétés, il y a des règles d'hospitalité. En effet, lorsque quelqu'un quitte son pays et va 'à l'étranger', il perd en grande partie la protection que lui assuraient ses proches et sa communauté d'origine, il devient un étranger et arrive dans un pays qu'il ne connaît pas et où il n'a pas de repères. Il est vulnérable, exposé à toutes sortes de dangers : il a donc besoin de l'hospitalité des habitants du pays où il arrive. Le voyageur, le migrant, est dans une situation de précarité et d'insécurité. Ainsi lorsqu'Ulysse est jeté par la tempête sur le rivage d'une île inconnue, il se demande : « Vais-je trouver des brutes, des sauvages sans justice, ou des hommes hospitaliers, craignant les dieux ? » (*Odyssée*, VI, 119-121). Sans l'hospitalité, le monde serait barbare, inhumain ; les étrangers seraient traités comme des ennemis.

Dans les sociétés anciennes, l'hospitalité était une loi sacrée (un commandement des dieux ou de Dieu) ; dans les sociétés modernes, elle est reconnue, dans une certaine mesure, comme un droit de l'homme, mais ce droit est réglementé, et limité aussi, par les lois en vigueur dans les États (cf. débat 3).

L'hospitalité, dit E. Lévinas, est le critère de l'humain : « Abrisier l'autre homme chez soi, tolérer la présence des sans-terre et des sans-domicile sur un « sol ancestral » si jalousement – si méchamment – aimé, est-ce le critère de l'humain ? Sans conteste. » (*A l'heure des nations*, Minuit, 1988, p. 114).

Pourquoi les hommes migrent-ils ?

Les hommes migrent par libre choix, lorsqu'ils le font de leur plein gré ; ils migrent par nécessité, lorsqu'ils le font parce qu'ils sont contraints de fuir la misère, les persécutions (en raison de leur appartenance ethnique ou de leur nationalité, de leur religion, de leurs idées politiques, de leur orientation sexuelle), les guerres, les catastrophes écologiques. Par exemple, au XIX^{ème} siècle, V. Hugo, chassé et proscrit de France pour s'être opposé au coup d'État de Louis - Napoléon Bonaparte, trouve asile dans les îles anglo-normandes, notamment à Guernesey, qu'il nomme « rocher d'hospitalité et de liberté » (*Les travailleurs de la mer*).

L'hospitalité est le droit des étrangers

Lorsque quelqu'un migre, il n'est plus complètement protégé par les droits qu'il avait en tant que citoyen dans son pays d'origine, mais il ne doit pas devenir un individu sans droits, il a droit à des droits en tant que citoyen du monde et membre de l'humanité. « Cela seul constitue le véritable droit de l'homme, qui revient à l'homme en tant qu'homme : la possibilité d'acquiescer des droits », écrit le philosophe Fichte à propos du droit cosmopolitique. Un étranger, même s'il est sans papiers, a des droits en tant qu'homme. Le droit d'hospitalité est le droit des étrangers, le droit des hommes comme citoyens du monde.

Le droit d'hospitalité est le droit, pour tout homme, d'entrer sur le territoire d'un État étranger (autrement dit, le droit de circuler librement sur toute la surface de la terre) et, pour les réfugiés, le droit d'asile. Cf. la *Déclaration universelle des droits de l'homme* (1948), articles 13 et 14. Mais ces principes sont encore mal appliqués par les États (cf. débat 3). Tout homme doit pouvoir pénétrer librement sur le sol d'un État étranger, sauf s'il constitue une menace avérée pour la sécurité de cet État (par exemple si c'est un terroriste ou un trafiquant). Les réfugiés sont des personnes en danger, ils doivent absolument être secourus en recevant l'hospitalité et l'asile dans un pays d'accueil.

La mondialisation du monde

Aujourd'hui dans notre monde « mondialisé », tous les pays dépendent si étroitement les uns des autres qu'ils ne constituent qu'un seul monde. Mais la Terre est un espace fini et partout occupé par des États, et, comme rien ne pourra arrêter le mouvement des immigrations, notre monde ne pourra être vivable et habitable que par l'hospitalité. Ou l'hospitalité ou la guerre. L'hospitalité est, comme le montre Kant, une des conditions pour que la paix devienne définitive entre les peuples.

Nous avons besoin des étrangers

L'immigration est également une bonne chose pour le pays d'accueil. En effet, les immigrés contribuent par leur travail à la vie et au développement du pays dans lequel ils vivent. La diversité et le métissage sont une richesse. « Ce n'est pas parce qu'une communauté accueille des étrangers, consent à leurs différences, même à leurs opacités, qu'elle se dénature ou risque de périr. Elle s'augmente au contraire, et se complète ainsi. [...] Dans le mot « immigration » passe comme un souffle vivifiant », écrivent E. Glissant et P. Chamoiseau dans *Quand les murs tombent*. Les frontières entre les États ne doivent pas être des murs (cf. le dossier *Frontières*).

Vivre avec les étrangers

Il y a deux sortes d'hospitalité, l'hospitalité privée et l'hospitalité accordée par l'État ; accueillir les étrangers dans le pays ce n'est pas pareil que recevoir un étranger dans sa maison. L'hospitalité envers les étrangers est d'abord l'hospitalité donnée par l'État à ceux qui arrivent sur le territoire national. Mais l'État ne respecte pas toujours « le droit qu'a tout étranger de ne pas être traité en ennemi à son arrivée dans le pays d'un autre être humain » (Kant). Pour que l'État ouvre largement ses frontières, il faut aussi que nous, les habitants du pays, nous soyons accueillants envers les étrangers. Accueillir les étrangers, c'est parler avec eux, travailler avec eux, agir avec eux. C'est, en un mot, vivre avec eux dans le même pays, par delà les méfiances et les peurs. L'hospitalité est, il est vrai, toujours en tension avec l'hostilité (cf. la parenté étymologique entre les deux mots), mais elle en est aussi le dépassement.

Débat 3 : Doit-on donner l'hospitalité à tous les arrivants ?

Objectifs du débat 3

Ce débat vise à permettre aux élèves de problématiser la notion d'hospitalité. En effet, l'hospitalité est en elle-même une notion complexe, elle est traversée par la tension entre l'exigence éthique d'accueillir tout arrivant quel qu'il soit et les règles et lois qui, tout en mettant en pratique l'hospitalité, la contrôlent et la limitent. L'hospitalité est à la fois inconditionnelle et conditionnelle.

On peut ainsi aborder avec les élèves le problème des conflits entre les droits des étrangers à être accueillis et ceux des États à contrôler leurs frontières, entre le droit à l'hospitalité et le droit pour celui qui est 'chez lui' de recevoir qui il veut et de protéger l'espace privé de son intimité.

Doit-on donner l'hospitalité à tous les arrivants ? On ne peut pas apporter une réponse simple à cette question. L'important est de permettre aux élèves de comprendre que le principe de l'hospitalité accordée à tout arrivant quel qu'il soit est indispensable pour que nous puissions tendre vers un monde hospitalier, c'est-à-dire un monde qui soit « la maison de tous » : en effet, c'est au nom de ce principe que nous pouvons œuvrer pour une amélioration des lois existantes. On peut aider les élèves à problématiser la notion d'hospitalité en élaborant avec eux certaines distinctions conceptuelles : par exemple, entre l'hospitalité privée donnée par une personne et l'hospitalité accordée par l'État, entre l'hospitalité inconditionnelle et l'hospitalité conditionnelle, entre l'hospitalité ordinaire et l'hospitalité sainte ou héroïque, entre différentes catégories de droits (droits civils des individus dans un pays, droits des étrangers, droits des États, droit international, droit d'asile, droit de circulation), entre les étrangers de passage et ceux qui désirent s'installer définitivement, entre les étrangers volontaires et ces étrangers 'forcés' que sont les réfugiés, etc.

Ce débat peut être préparé par le travail de conceptualisation et de discussion lié aux débats 1 et 2. On peut s'appuyer aussi sur les pistes pédagogiques proposées pour ces débats.

Quelques éclairages pour aider les élèves à argumenter :

L'hospitalité, dans la pureté de son principe éthique, consiste à accueillir tout arrivant quel qu'il soit

N'étant plus protégé par son lieu d'origine, « étant isolé, comme écrit Platon dans Les Lois, de ses compagnons et de ses parents », l'étranger est vulnérable et il doit donc être reçu avec hospitalité là où il arrive (cf. le débat 2). La loi inconditionnelle de l'hospitalité est d'accueillir tous les arrivants, sans trier, sans choisir entre les étrangers qui nous plaisent et ceux qui ne nous plaisent pas. Cette loi est une loi éthique. On doit faire attention à « faire jusqu'au bout sa route, sans commettre dans la vie aucune faute à l'égard des Étrangers » (Platon).

« Étrangers, mendiants, tous nous viennent de Zeus » (Homère). Ce « tous » marque bien le caractère absolu de la loi d'hospitalité : l'hospitalité doit être donnée à tout arrivant, qu'il ait ou non des papiers, qu'il ait ou non des moyens financiers et quelle que soit son histoire. Ainsi, dans certaines traditions, on offre même l'hospitalité à un criminel ou à un homme recherché par les gendarmes. Dans la nouvelle de Mérimé, Matéo Falcone, celui-ci va jusqu'à tuer son propre fils parce qu'il a trahi la loi de l'hospitalité en livrant un bandit aux voltigeurs. Dans *L'hôte* de Camus, l'instituteur refuse d'emmener à la prison un arabe qui a commis un meurtre (« tout ça me dégoûte, dit l'instituteur, et ton gars le premier. Mais je ne le livrerai pas »), il héberge chez lui le meurtrier, mais aussi le met devant sa responsabilité de choisir entre se rendre de lui-même à la police ou se réfugier chez les nomades qui l'abriteront selon leur coutume de l'hospitalité (et l'homme choisira en fin de compte de prendre la route de la prison).

« L'hospitalité pure, écrit J. Derrida, consiste à laisser sa maison ouverte à l'arrivant imprévisible ». Mais il ajoute : « Cette hospitalité pure ou inconditionnelle, ce n'est pas un concept politique ou juridique. En effet, pour une société organisée qui possède ses lois et qui veut garder la maîtrise souveraine de son territoire, de sa culture, de sa langue, de sa nation, pour une famille, pour une nation qui tient à contrôler sa pratique de l'hospitalité, il faut bien limiter et conditionner l'hospitalité. » On peut distinguer entre l'hospitalité pure inconditionnelle et l'hospitalité conditionnelle qui contrôle et limite l'hospitalité. Il y a toujours une tension, dans la pratique de

l'hospitalité, entre l'exigence éthique d'inconditionnalité et les limites de sa mise en œuvre. Deux types de droits conditionnent la réalisation de l'hospitalité : les droits individuels de la personne qui accueille et le droit de souveraineté de l'État sur son territoire.

Celui qui accueille est le maître chez lui

Celui qui donne l'hospitalité est le maître chez lui et il est libre, en vertu du droit de liberté individuelle, de recevoir qui il veut, d'ouvrir ou non sa porte à un arrivant imprévu, de pratiquer une hospitalité inconditionnelle ou une hospitalité sélective, restreinte aux personnes qui lui plaisent.

Celui qui est chez lui a aussi le droit de propriété sur ce qui lui appartient et le droit à la sécurité et à la tranquillité dans sa maison, le droit à l'intimité de son chez soi. Ces droits sont garantis par l'État (cf. la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789*). Le maître de maison peut donc refuser d'héberger sous son toit un étranger qui arrive et il peut expulser ou faire expulser par la police une personne qui s'installerait chez lui sans y avoir été autorisée ; mais il peut aussi choisir librement d'ouvrir sa porte. Un individu n'a pas l'obligation juridique de donner l'hospitalité dans sa maison à un arrivant (ce que la loi juridique rend obligatoire, c'est de porter assistance à une personne en danger, par exemple à quelqu'un qui est gravement blessé). La pratique de l'hospitalité (l'hospitalité privée) relève du choix éthique ; ce choix peut être difficile et exiger du courage car donner l'hospitalité à un arrivant c'est oser prendre le risque de l'inconnu (cf. le débat 1).

L'arrivant de son côté ne doit pas faire intrusion (c'est-à-dire entrer sans y avoir été invité) dans la maison de celui chez qui il arrive. Et s'il reçoit l'hospitalité, il ne doit pas s'incruster, mais se comporter en hôte de passage (la pièce de Molière *Tartuffe* met en scène un personnage qui abuse de l'hospitalité).

Le conflit entre la loi de l'hospitalité et les droits des individus

Il peut donc y avoir un conflit entre le principe éthique de l'hospitalité d'accueillir tout arrivant et les droits des individus d'être les maîtres chez eux. Il arrive que nous soyons confrontés à un dilemme moral. Quelqu'un par exemple nous demande de l'héberger, nous voudrions bien l'aider, mais il n'y a pas beaucoup de place chez nous ; la décision à prendre relève de notre libre choix et nous allons décider en fonction de ce que nous faisons passer en premier, soit la valeur d'hospitalité, soit nos propres droits (qui ont eux aussi leur légitimité). Pendant la Seconde Guerre mondiale, certaines personnes ont eu le courage d'accueillir chez elles, au risque de leur propre vie, des Juifs qui cherchaient un refuge pour échapper aux persécutions nazies (cf. les textes sur *Le Chambon sur Lignon* : « Naturellement, entrez, entrez », dit Magda Trocmé à la femme juive qui frappe à sa porte).

Il y a différentes formes d'hospitalité dans la vie personnelle. Il y a l'hospitalité héroïque de ceux accueillent des persécutés au risque de perdre leur vie ou leur liberté ; il y a l'hospitalité sainte de ceux qui donnent et redonnent sans compter (cf., dans la littérature, Monseigneur Myriel dans *Les Misérables* de Hugo, Julien dans *La légende de saint Julien l'Hospitalier* de Flaubert) ; il y a aussi l'hospitalité ordinaire, comme par exemple lorsqu'on accueille et qu'on aide un étranger sans pour autant l'héberger chez soi (cf. le débat 1). L'acte de donner l'hospitalité, qu'il soit héroïque, saint ou ordinaire, est toujours une chose bonne.

L'État a un droit de souveraineté sur le territoire national

L'État est, dans une certaine mesure, le maître sur son territoire : c'est ce qu'on appelle le droit de souveraineté. L'État use de ce droit notamment en contrôlant, à ses frontières, l'immigration et en luttant contre les trafiquants et les terroristes. Cf. les débats sur le thème *Frontières*. En exerçant ce contrôle, l'État conditionne et limite l'hospitalité qu'il accorde aux étrangers. Il peut y avoir alors conflit entre la loi de l'hospitalité et les lois de l'État. Lorsqu'il ferme ses frontières et que celles-ci deviennent comme des murs qui empêchent les étrangers d'entrer (il y a même dans certains pays de vrais murs), l'État porte gravement atteinte à la loi de l'hospitalité. Le droit de souveraineté de l'État n'est donc pas absolu, il est (il devrait être) limité par le droit des étrangers et celui des réfugiés.

Le droit d'hospitalité limite le droit de souveraineté de l'État

Le droit d'hospitalité consiste d'abord en ce que tout arrivant (qu'il ait des papiers ou qu'il soit sans papiers) a droit à des droits : tout arrivant doit être traité comme un être humain qui a des droits.

Le droit d'hospitalité est actuellement constitué juridiquement de deux sortes de droits, le droit de circulation et le droit d'asile. Ces droits sont énoncés dans les articles 13 et 14 de la ***Déclaration universelle des droits de l'Homme*** qui a été adoptée par l'Assemblée Générale des Nations Unies le 10 décembre 1948, mais ces articles sont trop restrictifs et sont encore mal appliqués par les États.

Tout homme doit pouvoir circuler librement sur toute la surface de la terre et pénétrer librement sur le sol d'un État étranger, sauf s'il constitue une menace avérée pour la sécurité de cet État (comme par exemple les terroristes et les trafiquants). Les réfugiés, qui sont des personnes en danger, doivent absolument être secourus en recevant l'hospitalité et l'asile dans un pays d'accueil. L'État doit reconnaître et respecter ces droits, même s'ils limitent sa souveraineté.

Kant distingue le droit de visite (droit d'entrer et de séjourner provisoirement dans un pays étranger) et le droit de résidence (installation définitive). Selon ce philosophe, le droit de visite (comme le droit d'asile) s'impose à l'État et par conséquent limite sa souveraineté, mais le droit d'installation dépend de la souveraineté de l'État qui accueille et des conventions signés entre États. Le droit de visite n'est pas encore reconnu comme tel (c'est-à-dire comme droit s'imposant à l'État et limitant sa souveraineté) par les États, excepté par l'Union européenne pour les ressortissants des États membres de l'Union. Quant au droit d'asile, il est aujourd'hui de plus en plus menacé (cf. le texte de Danièle Lochak).

L'étranger qui s'installe et vit dans un autre pays que son pays d'origine, on l'appelle un immigré. Parmi les immigrés, il y a ceux qui restent étrangers et ceux qui acquièrent la nationalité du pays d'accueil. Ces derniers ne sont plus des hôtes, ils sont citoyens à part entière du pays qui les a accueillis (cf. le débat 2).

Le droit d'hospitalité doit-il être restreint juridiquement au droit d'asile et au droit de visite (ou droit de circulation) ? Ou bien doit-il s'étendre au-delà ?

La loi de l'hospitalité nous oblige à rendre le monde plus hospitalier

Donner l'hospitalité à tout arrivant, quel qu'il soit : ce principe n'est pas directement juridique et politique, mais il nous oblige à sans cesse faire progresser les lois et les mesures politiques (à renforcer le droit d'asile, à ouvrir davantage les frontières, etc.) pour rendre le monde plus hospitalier, c'est-à-dire plus humain. A l'heure de la mondialisation du monde, les problèmes posés par l'immigration ne peuvent pas être résolus seulement dans le cadre national, ils doivent être traités aussi au niveau international, en améliorant le droit international et les accord entre les États.

L'hospitalité fait partie des principes fondamentaux sans lesquels les hommes ne peuvent pas savoir ce qu'il est juste et bon de penser et de faire. Le philosophe Étienne Balibar écrit : « Sophocle faisait dire à Antigone : « Les défenses de l'État ne sauraient permettre de passer outre aux lois non écrites ». Nous savons depuis la fondation même des démocraties qu'un pouvoir est légitime dans la mesure où il n'entre pas en contradiction avec certaines lois supérieures de l'humanité. Sans doute la représentation qu'on se fait de leur origine a-t-elle évolué. Mais leur teneur est toujours la même : ce sont le respect des vivants et des morts, l'hospitalité, l'inviolabilité de l'être humain, l'imprescriptibilité de la vérité. Elles énoncent les valeurs qui permettent à une communauté politique de dire le droit et la justice, et qu'un gouvernement ou un État doivent donc sauvegarder à tout prix. » (É. Balibar, *Droit de cité*, Editions de l'Aube, 1998, p. 18)